



**NE BATTONS PAS
EN RETRAITE**

NOUS REFUSONS DE TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS!

En plein cœur d'une mobilisation sociale inédite depuis près de trente ans, nous appelons à la grève féministe pour gagner l'égalité au travail et dans nos vies, pour garantir notre indépendance économique.

Les femmes vont devoir travailler plus longtemps pour obtenir des pensions plus faibles.

- Les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne de 22% à ceux des hommes (chiffre INSEE en 2022);
- Leurs emplois sont moins bien rémunérés et à temps partiel;
- Leurs carrières sont plus courtes du fait de la prise en charge des enfants (manque de modes de garde, manque de crèches...);
- Vers 50 ans, elles s'interrompent ou passent à temps partiel pour s'occuper d'un parent malade ou dépendant;
- Le montant des pensions versées aux femmes est inférieur de 40% à celui versé aux hommes;
- Les femmes liquident la retraite plus tard que les hommes, vers l'âge de 65 ans et au-delà, pour éviter une décote en raison de carrières plus souvent incomplètes;
- 37% des femmes retraitées touchent moins de 1000€ brut de pension (909€ net);
- La pénibilité des métiers féminins est occultée, invisibilisée.

Pour le président français Emmanuel Macron, « le seul levier que nous avons, c'est de travailler plus longtemps », en l'occurrence en relevant l'âge légal de 62 à 64 ans. L'exécutif espère ainsi réduire les dépenses de 18 à 19 milliards à l'horizon 2030.



Le décalage de l'âge légal de départ efface le bénéfice des trimestres validés pour la maternité

En 2020, l'âge conjoncturel de départ à la retraite pour les femmes était de 62 ans et 6 mois contre 62 ans pour les hommes. Elles partaient donc effectivement plus tard.

Elles ne partiront pas plus tôt avec la réforme. Dans le régime général des retraites, huit trimestres sont attribués en cas de naissance d'un enfant. Quatre le sont obligatoirement à la mère au titre de la naissance ou de l'adoption.

Pour les enfants nés avant 2010, les quatre trimestres restants, ceux au titre de l'éducation, étaient également attribués directement à la mère.

Depuis, ils peuvent être répartis entre les deux parents. Or, ces trimestres ne comptent pas pour le report de l'âge légal mais pour la durée de cotisation. Ainsi, une femme qui a tous ses trimestres avant l'âge légal devra tout de même continuer à travailler.

Le décalage de l'âge légal de départ efface donc pour les femmes le bénéfice des trimestres validés pour la maternité. Et si la réforme des retraites prévoit bien de prendre en compte les périodes de congé parental, elle le fera uniquement dans la limite de quatre trimestres pour les mères ayant commencées à travailler avant 20 ans.

Soit 3 000 femmes par an seulement.

«Un effort supplémentaire» demandé aux femmes!

D'après l'étude d'impact, les femmes nées en 1972 verront leur âge moyen de départ augmenter de neuf mois en moyenne contre cinq pour les hommes de la même génération. Mais ce sont les femmes nées à partir de 1980 qui seront le plus touchées. Les concernant, l'âge de départ à la retraite sera de huit mois supplémentaires contre quatre pour les hommes.

Les femmes souffrent encore d'une décote à 67 ans

La réforme des retraites présentée par Élisabeth Borne ne prévoit pas de toucher à l'âge d'annulation de la décote fixé à 67 ans. Une mesure «particulièrement favorable aux femmes qui sont deux fois plus nombreuses à devoir attendre cet âge en raison d'interruption de carrière».

Or, une femme qui travaille jusqu'à ses 67 ans pour prendre sa retraite «à taux plein» est une femme qui verra le montant de sa retraite touchée, puisqu'elle n'aura pas réuni le nombre de trimestres suffisant. Cette décote est parmi les mesures les plus injustes envers les femmes, puisqu'elles sont très nombreuses à avoir des carrières incomplètes. Au lieu de sanctionner les entreprises qui discriminent, au lieu d'augmenter les salaires et les pensions, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, ce gouvernement et le patronat veulent imposer une réforme des retraites violente et injuste.

Le 8 mars, on fait la grève féministe, on s'arrête toutes et on manifeste !

Nous appelons à la grève féministe pour défendre le droit à l'avortement toujours menacé ou criminalisé dans le monde.

En France, ce droit doit être inscrit dans la Constitution ! Il doit aussi être effectif sur l'ensemble du territoire avec le maintien et la réouverture de maternités et hôpitaux de proximité. #MeToo a mis en lumière que les violences contre les femmes et les filles étaient partout, nous voulons que les victimes soient accompagnées, la mise en œuvre des politiques de prévention pour assurer la fin des violences sexistes et sexuelles.

Nous appelons à la grève féministe en solidarité avec nos sœurs du monde entier, notamment iraniennes, afghanes et kurdes qui subissent une remise en cause de leurs droits fondamentaux et qui payent parfois de leur vie leur résistance acharnée à l'oppression.

Nous soutenons nos sœurs ukrainiennes confrontées à une guerre cruelle et meurtrière dont un grand nombre vit en exil ou ont à affronter la peur des bombardements et les exactions des soldats russes.

Nous soutenons nos sœurs féministes russes qui manifestent contre cette guerre au prix souvent de leur liberté.

Un peu d'histoire : au début du XXe siècle, des femmes de tous pays s'unissent pour défendre leurs droits.

L'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, qui agitèrent l'Europe et le monde occidental, au début du XXe siècle.

La création d'une « Journée internationale des femmes » est proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin et s'inscrit alors dans une perspective révolutionnaire.

La date n'est tout d'abord pas fixée, et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier. Jusqu'à nos jours...

La date est réinvestie avec le regain féministe des années 1970 et la « Journée internationale des femmes » est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982. C'est une journée de manifestations à travers le monde, l'occasion de faire un bilan.

Montrons la solidarité et la force des femmes.

Le 8 mars, toutes et tous ensemble, on grève, on débraye, on agit.

Faisons du bruit à 15h40, heure à laquelle chaque jour les femmes arrêtent d'être payées et en solidarité internationale avec les femmes du monde entier.